

AVIS PUBLIC
ENTRÉES EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 14 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

REG-391 intitulé « REGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE AUMONT, ENTRE LES RUES ALFRED ET ANDRE ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 1 485 000 \$ »

REG-394 intitulé « REGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD MATTE, ENTRE LE BOULEVARD TASCHEREAU ET L'AVENUE ILLINOIS ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 1 387 000 \$ »

Le règlement REG-391 et REG-394 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire respectivement le 29 mai et 31 mai 2017.

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 7^e jour de juin 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.